

SOUS LA FÉRULE DES MAÎTRES, À L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Sans les témoignages relatifs à Rome même ou à d'autres provinces plus favorisées que la nôtre dans ce domaine, sans la certitude, fondée sur de nombreux documents littéraires, épigraphiques et archéologiques, que les écoles, vouées à la diffusion de la culture romaine et à l'assimilation des populations indigènes, existaient dans tout l'Empire, y compris dans les bourgades d'importance secondaire, dresser un portrait du bachelier vaudois à l'époque romaine relèverait d'une tentative désespérée, tant sont rares ou fragmentaires les sources relatives à nos régions.

Si l'enseignement, qui s'inspire directement de la tradition hellénistique, n'est pas obligatoire, la fréquentation de l'école élémentaire, généralement entre 7 et 12 ans, où sont enseignés les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, est largement ouverte à toutes les classes de la population, aux filles comme aux garçons ; à en croire de nombreux documents (comptes de potiers, graffiti, inscriptions peintes, stylets, tablettes à écrire, stèles funéraires où le défunt paraît dans l'attitude du lettré, avec son volume, ses tablettes ou sa plume), une bonne partie du petit peuple sait écrire ; à défaut, le recours aux services d'un écrivain public ou d'un esclave instruit est toujours possible. Mais à partir de l'école secondaire, l'éducation scolaire ne touche que les élites, les jeunes gens davantage que les jeunes filles, souvent déjà mariées et accaparées par leurs tâches domestiques.

Sous la direction du grammairien, à moins qu'il ne bénéficie à domicile des services personnalisés d'un précepteur, l'étudiant va acquérir pendant 4 ou 5 ans une culture essentiellement littéraire : les grands textes de la littérature gréco-romaine (parmi les auteurs latins, Virgile, Térence, Salluste ou Cicéron semblent connaître la plus grande faveur), lus et relus, copiés, appris par coeur, savamment commentés sur la forme et sur le fond, consciencieusement disséqués mot par mot, doivent former les moeurs par l'exemple du passé tout en initiant les élèves à la langue (codifiée pour l'éternité !), à la mythologie, aux légendes héroïques, à l'histoire, à la géographie ou aux sciences (mathématiques, géométrie, astronomie) qui ne figurent dans l'enseignement officiel qu'à cette occasion ; l'étude de ces matières reste toutefois possible auprès de spécialistes enseignant en grec ; domaine artistique et sport manquent totalement dans un enseignement dont la finalité première, comme en Grèce, reste la pratique de l'art oratoire.

Avec une mémoire enrichie de beaux textes, fort d'une savante érudition qu'il s'empresse d'afficher, à l'occasion, à l'aide de graffiti sur les murs de sa chambre (on connaît à Lausanne un vers grec, sans signification, mais lisible dans les deux sens, et à Eschenez un vers de l'Énéide de Virgile), le bachelier peut entrer dans l'enseignement supérieur, dévolu à l'autorité du rhéteur ; il y apprendra, de manière très formelle, la déclamation et l'art du discours, instruments jugés indispensables, avec le droit enseigné dans certaines écoles, aux carrières juridiques, administratives et politiques.

C'est grâce à son éloquence, nous dit Tacite à propos des sombres événements de 69 après J.-C., que l'Helvétè Clodius Cossus réussit à sauver Avenches d'une destruction certaine par les troupes de Vitellius !

Les installations scolaires, souvent de fortune, mobiles et provisoires, sont mal connues ; portiques bordant une place ou une cour, fonds de boutiques, locaux divers peuvent offrir un abri temporaire au maître de l'enseignement primaire et à ses élèves ; à Pompéi, plusieurs classes, pouvant accueillir une quinzaine d'élèves, aménagées sur une mezzanine accessible par un escalier de bois, sont réservées à l'enseignement secondaire ; au rez-de-chaussée, un vestiaire, des casiers et des latrines complètent l'équipement. A Autun, ville universitaire célèbre en Gaule avec Marseille et Bordeaux, où la noblesse gauloise envoie ses enfants s'initier à la culture classique, la haute école, qui perpétue sans doute la vieille tradition celtique des druides, maîtres absolus de l'enseignement, entourés de leurs disciples, est construite près des temples d'Apollon et de Minerve ; au III^e siècle, ses portiques abritent des cartes du monde destinées à l'instruction et à l'édification des étudiants.

Dans nos régions, une école supérieure doit exister en Valais, peut-être à Martigny, tandis qu'à Avenches une inscription nous apprend la présence de médecins, qui exercent leur art tout en enseignant. En l'absence de toute organisation étatique, et même si certaines municipalités peuvent favoriser l'enseignement en entretenant des écoles publiques, la condition des enseignants, souvent d'origine grecque, issus de milieux modestes, peu considérés, mal et irrégulièrement payés, soumis aux caprices des élèves et au bon vouloir des parents, n'est guère enviable. Celle des élèves, trop souvent victimes de maîtres cruels, colériques ou pervers, ne connaissant guère de la pédagogie que l'usage du martinet (tendre la main sous la férule, n'est-il pas, selon Ovide, synonyme d'étudier ?) ou la distribution de sucreries, ne saurait l'être davantage. Seul l'enseignement supérieur, dispensé dans des écoles parfois prestigieuses comme celles d'Athènes ou de Rome, où existent de véritables chaires d'État généreusement rémunérées, est à même d'offrir aux étudiants comme aux professeurs des conditions de travail satisfaisantes.

On ne s'étonnera donc pas qu'une telle école, aux méthodes figées, accrochée à la tradition, fermée sur elle-même, élitiste, où l'érudition tatillonne et la grandiloquence l'emportent presque toujours sur la culture, mal adaptée à la réalité et si peu capable de répondre aux aspirations profondes de l'homme, ait été soumise, bien avant Montaigne, à de virulentes critiques. C'est pourtant à travers elle que les provinciaux, dans tout l'empire, se sont empressés d'adopter la civilisation de Rome, contribuant ainsi, si l'on en croit Tacite, à leur propre asservissement.

Daniel PAUNIER, professeur d'archéologie provinciale romaine à l'Université de Lausanne, *Espace*, 1991, n° 11-12, pp. 2-3 (Publication du Département des infrastructures, Lausanne).